

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DGRI 46 Convention de co-production, co-organisation et d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Paris et Romain Duda pour l'exposition « La lisière du monde : les 'Pygmées' Aka et Baka entre forêt et village » sur les Grilles du parc des Buttes Chaumont, Rue Botzaris, du 1^{er} au 31 octobre 2021, dans le cadre de l'événement « Initiative de Paris pour les forêts d'Afrique et la protection de la biodiversité » du 6 octobre 2021.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer la convention de co-production, co-organisation et d'occupation temporaire du domaine public avec Romain Duda pour l'exposition « La lisière du monde : les 'Pygmées' Aka et Baka entre forêt et village » dans le cadre de l'événement « Initiative de Paris pour les forêts africaines et la préservation de la biodiversité » du 6 octobre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation de la convention co-production, co-organisation et d'occupation temporaire du domaine public avec Romain Duda.

Article 2 : La Maire est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO